



Document d'Entrée en Relation

ORIONIS FINANCE

Entreprise réglementée et contrôlée représentée par ERIC MAMOU

ORIONIS FINANCE est une société S.A.R.L. au capital de 8 000 €, dont le siège social est situé au 27 avenue Philippe-Auguste, 75011 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 490160389, APE 7022Z et représentée par ERIC MAMOU.

Tél. : 06 20 34 44 04

Site web : www.orionis-finance.fr - E-mail : ericmamou@gmail.com



Présentation de l'entreprise

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé.

ORIONIS FINANCE est un groupe indépendant de Conseil en Gestion de Patrimoine et en investissement immobilier, fondé et dirigé par Eric MAMOU.

Expert en stratégie patrimoniale depuis près de 20 ans, nous avons développé notre savoir-faire pour apporter une solution globale aux demandes des particuliers et des entreprises.

Aujourd'hui, ORIONIS FINANCE s'appuie sur ses compétences dans les domaines financier, fiscal, immobilier en matière d'assurances pour proposer les meilleures solutions et répondre aux questions que vous vous posez :

- les pressions fiscale et sociale sont de plus en plus élevées : comment les minorer ?
- le niveau des retraites est incertain : comment se créer un complément de revenus ?
- le pouvoir d'achat est en stagnation : comment développer son patrimoine malgré cette contrainte ?
- les marchés sont volatils : comment optimiser mon épargne ?

Notre entreprise justifie de garanties civiles professionnelles pour l'ensemble de ses activités.

Ces couvertures sont conformes aux exigences du Code monétaire et financier, du Code des assurances et de la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Le présent document résume toutes les informations légales que ORIONIS FINANCE doit vous avoir communiquées dès le début de la relation. ORIONIS FINANCE est seul destinataire des informations recueillies.

Nous nous engageons à respecter intégralement les dispositions statutaires, le règlement intérieur et le code de déontologie de notre(nos) association(s) professionnelle(s) dont les coordonnées apparaissent dans le présent document.

Statuts légaux

ORIONIS FINANCE est soumis à la réglementation relative aux activités de :

CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (CIF)

ORIONIS FINANCE est inscrit sous le numéro 10053554 auprès de l'ORIAS (<https://www.orias.fr/>) et est adhérent sous le numéro E001908 à l'ANACOFI (<https://www.anacofi.asso.fr/>), association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (<http://www.amf-france.org/>).

ORIONIS FINANCE est contrôlable par l'Autorité des Marchés Financiers (<http://www.amf-france.org/>).

ORIONIS FINANCE est assuré au titre de cette activité, conformément à l'article L.541-3 du Code monétaire et financier.

RCP CGPA d'un montant de 2 500 000 € par année d'assurance sous le numéro de police RCP0034.

COURTIER D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE (COA) - COURTIER - A

ORIONIS FINANCE est inscrit sous le numéro 10053554 auprès de l'ORIAS (<https://www.orias.fr/>).

ORIONIS FINANCE est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (<http://acpr.banque-france.fr/>) en sa qualité de Courtier d'Assurance ou de réassurance COA - a.

RCP CGPA d'un montant de 8 000 000 € par année d'assurance sous le numéro de police RCP0034.

Garantie financière CGPA d'un montant de 115 000 € par année d'assurance sous le numéro de police GFIP0034.

ORIONIS FINANCE est adhérent à l'ANACOFI (<https://www.anacofi.asso.fr/>), association professionnelle agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (<http://acpr.banque-france.fr/>).

Nos partenaires —

Notre entreprise, dans le cadre de conventions de partenariats, commercialise des produits et services de partenaires dans le cadre de ses statuts réglementés.

Elle est rémunérée sous forme de commissions rétrocédées par ses partenaires.

Notre entreprise prend en compte dans son processus de sélection des Produits qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- La lutte contre la corruption et les actes de corruption en signant une charte anti-corruption avec les producteurs de produits ;
- Les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;
- Le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

Pour autant, ORIONIS FINANCE n'a pas d'incitations financières particulières à proposer un produit plutôt qu'un autre.

Aucun lien de nature capitalistique n'existe entre les fournisseurs de produits et ORIONIS FINANCE.

Les noms des fournisseurs avec lesquels nous avons un accord vous seront communiqués sur simple demande.

ORIONIS FINANCE entretient des liens significatifs de nature commerciale avec les partenaires suivants : Vie+ SURAVENIR, SOFIDY, ECOFIP.

Conditions de fourniture de la mission Conseil en Investissements (CIF) —

En notre qualité de Conseiller en Investissements Financiers au sens des articles L. 541-1 et suivants du Code Monétaire et Financier, nous vous fournissons notamment une activité de conseil en investissement, de conseil portant sur la fourniture de services en investissement et de conseil en biens divers.

Dans le cas où nous serions amenés à vous délivrer une Mission de Conseil en Investissement Financier, celle-ci vous serait fournie de manière non indépendante.

Le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers dès lors que l'éventail analysé se limite aux instruments financiers émis ou proposés par nos partenaires.

Vous serez informé de toute modification de notre statut de non indépendant ou de toute actualisation de la liste des établissements producteurs de produits avec lesquels nous entretenons une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.

Notre rémunération s'établit par commissions sur les instruments financiers et nous sommes rémunérés par le Producteur du Produit et non par le client.

Nous vous indiquons que nos obligations, quant à l'exécution de la Prestation convenue entre nous, sont des obligations de moyens.

Nous ne saurions donc vous accorder aucune garantie expresse ou tacite de quelque nature que ce soit, concernant la Prestation fournie, ni aucune garantie de bonne fin concernant les investissements éventuellement réalisés.

Lors de la remise du Document d'Entrée en Relation (DER), et comme indiqué dans ce document, nous vous avons expliqué la portée de notre conseil, notamment sur notre rémunération ce que vous reconnaissez expressément.

Conditions de fourniture de la Mission Courtage d'Assurance (COA) —

En notre qualité de Courtier d'Assurance au sens des articles L.511.1 et suivants du Code des Assurances, nous développons une activité d'intermédiation en assurance, consistant à présenter, proposer ou aider à conclure des contrats d'assurance ou de réassurance ou à réaliser d'autres travaux préparatoires à leur conclusion.

Dans le cadre de notre mission de courtage d'assurance (Courtier - a Niveau 1 Conseil de base), nous vous proposons un contrat qui répondra de manière appropriée à vos besoins et exigences. Ce conseil est basé sur un choix restreint de contrats provenant d'entreprises avec lesquelles nous avons des obligations contractuelles exclusives, assurant ainsi une correspondance précise avec vos attentes.

Vous serez informé de toute modification de notre statut ou de toute actualisation de la liste des établissements producteurs de produits avec lesquels nous entretenons une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.

Notre rémunération s'établit par commissions sur les produits d'investissement et nous sommes rémunérés par le Producteur du Produit, par une fraction des frais initialement prélevés par le Producteur du Produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Nous vous indiquons que, comme la Prestation exécutée repose sur une analyse restreinte des différents types de contrats, nos obligations quant à l'exécution de la Prestation convenue entre nous sont des obligations de moyens.

Nous ne saurions donc vous accorder aucune garantie expresse ou tacite de quelque nature que ce soit, concernant la Prestation fournie, ni aucune garantie de bonne fin concernant les investissements éventuellement réalisés.

Lors de la remise du Document d'Entrée en Relation (DER), et comme indiqué dans ce document, nous vous avons expliqué la portée de notre conseil, notamment sur notre rémunération ce que vous reconnaissez expressément.

Modalités de rémunération

La rémunération de chaque Mission correspond à un service rendu qui sert au mieux vos intérêts.

De façon générale et sous réserve de la réglementation applicable, nos Missions peuvent être rémunérées par :

- des honoraires (au forfait, au temps passé, et/ou au résultat); et/ou
- des rémunérations liées aux décisions d'investissement que vous choisirez à l'issue de certaines Missions, le plus souvent assises sur les montants investis et pouvant être fonction de la durée de l'investissement si la Mission est fournie d'une manière non indépendante.

Dans le cadre d'une prestation de conseil CIF (Conseil en Investissements Financiers) non indépendant, nous serons rémunérés par le Producteur du Produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cadre d'une prestation de conseil en Courtage d'Assurance, d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, nous serons rémunérés par une fraction des frais initialement prélevés par le Producteur du Produit et/ou les intermédiaires intercalés.

En outre, afin d'améliorer la qualité de notre Mission et dans votre intérêt, nous vous indiquons que nous sommes susceptibles de bénéficier de certains avantages non monétaires mis à notre disposition par des tiers, sous réserve de la réglementation applicable à chaque Mission convenue entre nous.

FRAIS D'ENTRÉE

Notre rémunération se compose des frais d'entrée représentant un pourcentage du montant de l'investissement, déduction faite de la part acquise à l'assureur et/ou à la société de gestion.

Placements financiers (OPCI, SCPI Rendement, Assurance vie, Contrat de capitalisation, PEA, PER...)	12,50% max. du montant
Placements financiers défiscalisants (SCPI Fiscale, FIP/FCPI, Girardin industriel, PERP...)	12,50% max. du montant
Solutions de santé/prévoyance (Accident de la vie, Hospitalisation, Décès invalidité, Obsèques...)	0,00% max. du montant

FRAIS SUR VERSEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute vente de produits d'assurance ou de placements financiers, ORIONIS FINANCE percevra des frais sur les versements complémentaires et/ou les arbitrages.

Placements financiers (OPCI, SCPI Rendement, Assurance vie, Contrat de capitalisation, PEA, PER...)	12,50% max. du montant
Placements financiers défiscalisants (SCPI Fiscale, FIP/FCPI, Girardin industriel, PERP...)	12,50% max. du montant
Solutions de santé/prévoyance (Accident de la vie, Hospitalisation, Décès invalidité, Obsèques...)	0,00% max. du montant

COMMISSIONS DE GESTION SUR LES OPCVM/OPC

Des commissions de gestion sur les OPCVM/OPC seront perçues par ORIONIS FINANCE :

Monétaires	0,00% min	2,00% max
Obligataires	0,00% min	2,00% max
Actions	0,00% min	2,00% max
Divers (Fonds structurés, fonds de gestion alternative, SCPI, OPCI...)	0,00% min	2,00% max

La rémunération versée est justifiée par l'offre de services et produits diversifiée qui peut vous être présentée par ORIONIS FINANCE et par l'amélioration du service fourni au moyen de la vérification périodique faite par ORIONIS FINANCE que les services ou les produits initialement proposés sont toujours adaptés à vos objectifs, à votre situation financière et à votre expérience.

HONORAIRES DE CONSEIL ET INGÉNIERIE PATRIMONIALE

Les prestations de conseil et d'ingénierie patrimoniale donnent lieu à facturation d'honoraires en fonction de la complexité et de l'urgence du dossier que nous avons pu cerner dans ses grandes lignes lors de notre entretien, cette Mission vous sera facturée :

180 € T.T.C. (150 € H.T.) de l'heure pour une mission simple et 300 € T.T.C. (250 € H.T.) de l'heure pour une mission d'urgence.

Dans le cadre d'une prestation de conseil CIF (Conseil en Investissements Financiers) fournie d'une manière non indépendante, nous ne vous facturons pas d'honoraires de conseil.

AUTRES FRAIS HORS MISSION CIF NON INDÉPENDANT

En cas de suivi d'investissement, une facturation par abonnement annuel sera mise en place.

Suivi du (ou des) investissement(s)	0,00 € / an
-------------------------------------	-------------

Traitement des Données à caractère personnel —

Dans le cadre de nos relations, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant ce que vous acceptez expressément.

Les Données à caractère personnel que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par notre responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD).

Nous nous engageons à préserver la sécurité et l'intégrité de vos Données.

Les informations recueillies à l'occasion de la conclusion et de l'exécution de la présente Mission sont traitées en vue de la bonne réalisation de cette dernière et des obligations réglementaires qui nous incombent, notamment en matière de Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et du Financement du Terrorisme (LCB-FT).

Nous nous engageons à ne collecter et traiter les Données recueillies qu'au regard des finalités de la Mission convenue entre nous.

Ces Données à caractère personnel sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer notre Mission dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.

Vos Données à caractère personnel sont notamment : situation patrimoniale, financière, professionnelle, connaissance et expérience en placements, tolérance au risque, capacité à supporter des pertes financières, objectifs, besoins etc.

Vous acceptez expressément que nous recueillions ces Données et vous nous donnez votre consentement pour leur utilisation par le présent document. Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs Données personnelles.

Certaines informations peuvent être transmises aux producteurs et partenaires dont les produits sont conseillés au titre de la présente Mission, en cas d'une souscription et des suivis y afférents, ainsi qu'aux autorités administratives, judiciaires, ou de contrôle, le cas échéant.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ses droits liés au traitement des Données à caractère personnel selon les modalités indiquées dans le cadre du Document d'Entrée en Relation (DER) et du présent document.

Par ailleurs, vous nous autorisez à communiquer l'ensemble de vos Données à nos prestataires informatiques pour le traitement des différents documents relatifs à notre Mission.

Les Données à caractère personnel collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans.

En ce qui concerne les activités immobilières, ce délai est porté à dix (10) ans (Article 86 du décret du 20 juillet 1972 portant application de la Loi HOGUET du 2 janvier 1970).

À défaut, ces délais peuvent être plus courts ou plus longs dans des cas spécialement prévus et notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces Données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément au Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD).

Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez écrire à notre siège social ou par courriel dont les adresses figurent en entête de tous nos documents à l'attention du Responsable de traitement Monsieur ERIC MAMOU.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL 3 place de Fontenoy TSA 80715 -75334 Paris cedex 07.

Moyens de communication —

Les différents modes de communication à utiliser que nous vous proposons sont : réunions physiques, téléphone, courriels, courriers, fax, autres supports durables.

Un support durable est « *tout instrument permettant à un tiers de conserver les informations qui lui sont adressées personnellement, d'une manière qui permet de s'y reporter aisément à l'avenir pendant un laps de temps adapté aux fins desquelles les informations sont destinées et qui permet la reproduction identique des informations stockées.* »

Lorsqu'une information doit vous être fournie sur un support durable, cette information sera donnée qu'à la condition que :

- la fourniture de cette information par ce moyen soit adaptée au contexte dans lequel sont ou seront conduites les affaires, d'une part ; et
- si, après vous avoir proposé le choix entre la fourniture des informations sur papier ou cet autre support durable, vous optez formellement pour la fourniture de l'information sur cet autre support ce que vous reconnaissez expressément et acceptez.

Mise à jour des informations —

Nous vous ferons parvenir toute mise à jour de ces différentes informations, en vous communiquant par courriel.

Vous pouvez également obtenir à tout moment ces informations sur simple demande auprès de nous.

Traitement des réclamations —

Avant toute réclamation, le Client s'adresse préalablement à l'entreprise pour trouver une solution amiable.

Pour toute réclamation, le service réclamation de l'entreprise ORIONIS FINANCE peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par téléphone

au 06 20 34 44 04

Par e-mail

à ericmamou@gmail.com

Par courrier

ORIONIS FINANCE

Service Réclamation

27 avenue Philippe-Auguste

Paris - (75011)

ORIONIS FINANCE s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Accuser réception de la réclamation sous dix jours ouvrables à compter de l'envoi de la réclamation, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai. L'accusé de réception mentionne comment accéder à la page internet dédiée à la procédure de traitement des réclamations ;
- Répondre à la réclamation le plus rapidement possible selon la nature de la demande et dans un délai de deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf, survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

ORIONIS FINANCE répond aux demandes d'information du client sur le déroulement du traitement de sa réclamation. Il le tient informé du déroulement lorsque, en cas de survenance de circonstances particulières, les délais sur lesquels le professionnel s'est engagé ne peuvent pas être respectés.

En cas de désaccord avec notre analyse, vous aurez la possibilité de solliciter l'avis d'un médiateur dont les coordonnées sont indiquées ci-après.

Médiation —

Médiateur de l'AMF

17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

Médiateur de l'Assurance

TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09

<http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Médiation de l'ANACOFI

Médiateur de l'Anacofi

92, rue d'Amsterdam 75009 PARIS

<https://www.anacofi.asso.fr>

Autorités de tutelle —

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) Autorité des Marchés Financiers (AMF)

4 place de Budapest

CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

<https://acpr.banque-france.fr>

17 place de la Bourse

75082 Paris Cedex 02

<http://www.amf-france.org>

Associations professionnelles —

ANACOFI

92 Rue d'Amsterdam

75009 Paris

<https://www.anacofi.asso.fr/>

Je soussigné(e) , atteste avoir pris connaissance de l'intégralité de ce document.

Fait à , le / /

SIGNATURE :

Précédée de la mention « lu et approuvé »